

LIVRET DE FAMILLE DEMANDE DE MISE A JOUR

DEMANDEUR

Nom:
Prénoms:
Adresse:
Tél.:
En vertu des dispositions des numéros 634, 635 et 636 de l'Instruction Générale Relative à l'Etat Civil du Ministère de la Justice (JO du 28 juillet 1999), pour toute demande de duplicata de livret de famille, vous devrez fournir :
☐ Jugement de séparation ou de divorce (en cas de séparation)
☐ Le justificatif de domicile récent (bail, quittance, facture EDF ou avis imposition)
☑ La photocopie de la pièce d'identité du demandeur
Le délai d'obtention du livret de famille varie selon les lieux où se sont produits les évènements mentionnés sur votre livret : le livret devant être envoyé à chaque mairie du mariage et/ou des naissances mentionnés sur celui-ci.
Dès réception du livret de famille en Mairie, vous serez contacté.